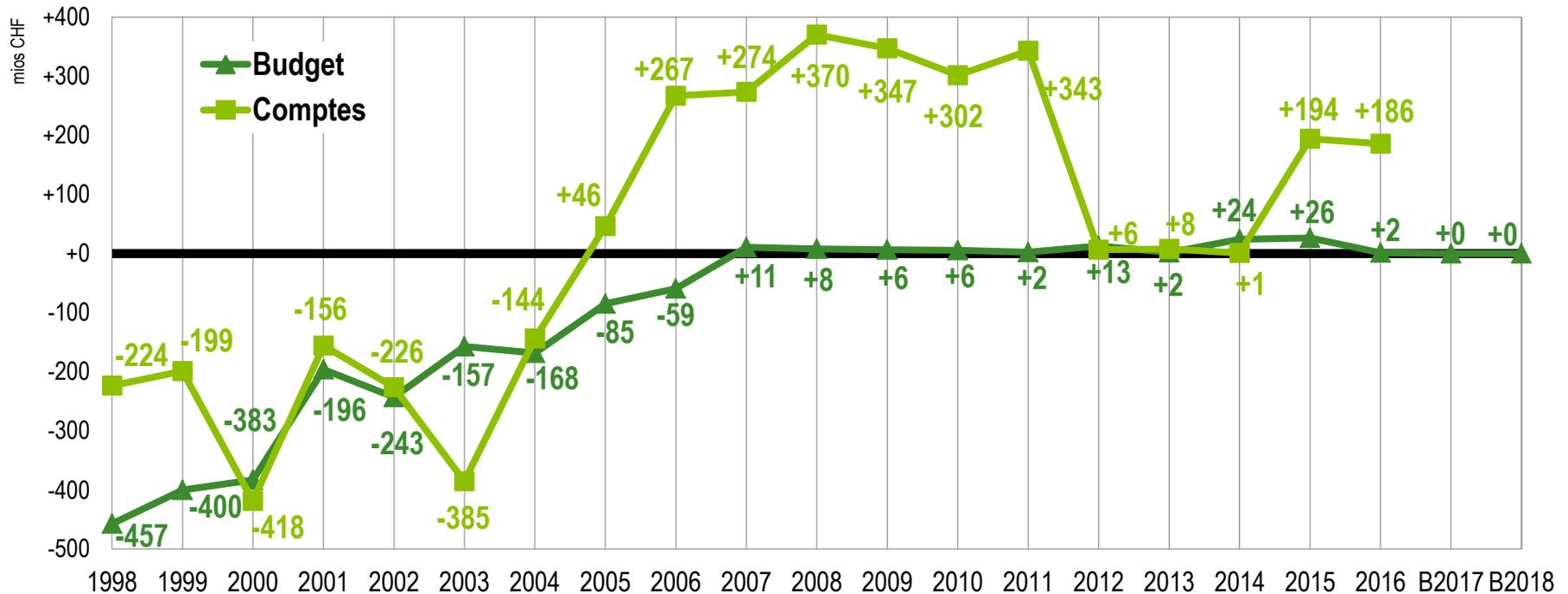


Budget 2018 du Canton de Vaud et réforme de la fiscalité des entreprises

Présentation de Pascal Broulis, chef du DFIRE,
13^e rencontre du Club des Cent, Lausanne le 6 novembre 2017

Budget 2018: Résultat de fonctionnement

- Excédent de revenus du projet de budget 2018: 0,06 mio
- 12^e budget équilibré consécutif, le premier de cette législature



Synthèse des charges

<i>Charges en mios</i>	Budget	Budget	Ecart	
	2017	2018	budgets 2017 / 2018	
Total charges brutes	9'298,0	9'528,6	230,6	2,48%
Total des revenus bruts	9'298,1	9'528,6	230,5	2,48%
Total du groupe Impôts	5'764,6	5'846,5	81,9	1,42%

- **Croissance des charges et des revenus prévue en 2018: +2,48%**
 - supérieure à la progression attendue de l'exercice 2017 (+1,9%), au même niveau que le budget 2016 (+2,47%)
 - supérieure à la croissance économique escomptée (PIB-CH et PIB-VD prévisions 2018: +2,0%)

Impôts personnes physiques

<i>Revenus en mios</i>	Budget 2017	Budget 2018	Ecart budgets 2017 / 2018	
Impôt sur le revenu	3'438,5	3'503,0	64,5	1,88%
Impôt sur la fortune	560,0	575,0	15,0	2,7%
Impôt à la source (sourciers, frontaliers)	264,0	269,0	5,0	1,9%

- **Léger rebond de l'impôt sur le revenu: +1,9% (+0,4% au budget 2017)**
 - dans la tendance des comptes 2016 (+1,9%)
 - malgré une conjoncture peu dynamique et incertaine
- **Hausse de l'impôt sur la fortune: +2,7%**
 - croissance régulière des valeurs mobilières, mais risque de volatilité
- **Reprise de l'impôt à la source: 1,9%**
 - amélioration des perspectives dans la construction et l'hôtellerie/restauration

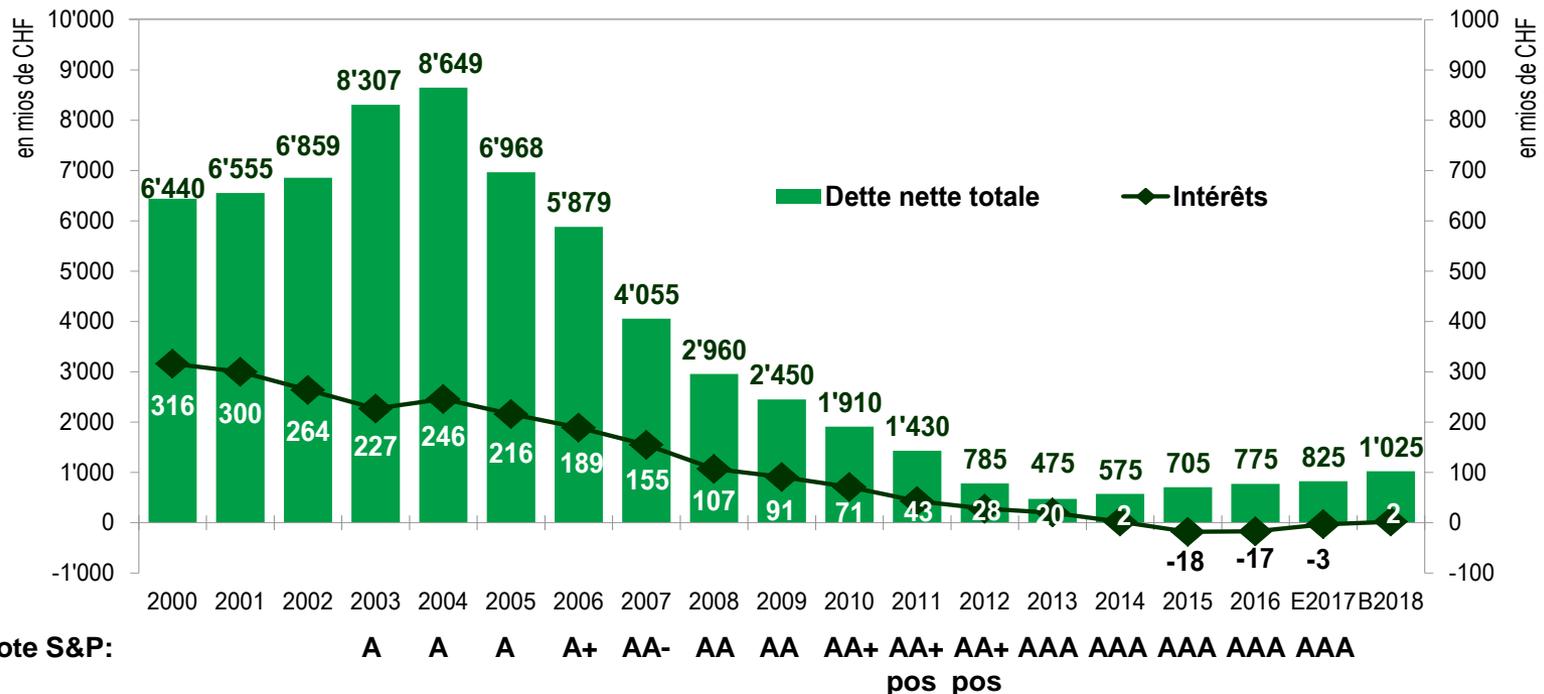
Impôts personnes morales

<i>Revenus en mios</i>	Budget 2017	Budget 2018	Ecart budgets 2017 / 2018	
Impôt sur le bénéfice	581,6	581,6	0,0	0,0%
Impôt sur le capital	90,0	90,0	0,0	0,0%

- **Stabilisation des impôts sur le bénéfice et sur le capital: 0,0%**
 - dans la continuité du budget 2017 (0,0%), après la forte progression enregistrée en 2016 (+8,7%)
 - pas d'adaptation du taux de base de l'imposition du bénéfice en 2018
 - variation contrastée des résultats des entreprises au sein d'un tissu économique vaudois diversifié
 - incertitudes de certaines entreprises dans l'attente du «projet fiscal 17»

Dettes et intérêts

- Dette nette réduite de -8,17 milliards entre 2004 et 2013
- Croissance +550 mios de 2014 à 2018 (moyenne +110 mios par an)
 - financements CPEV et investissements (autofinancement 47%)
- Stabilisation à un niveau neutre des intérêts de la dette



Projet Fiscal 17: Contexte

- Âpre concurrence fiscale internationale sur l'imposition des entreprises
- Imposition privilégiée en Suisse des revenus réalisés à l'étranger par les sociétés holding, de domicile et mixtes
 - par le biais de statuts fiscaux spéciaux octroyés par les cantons
- Situation contestée dès 2007, combattue dès 2012 par UE, OCDE et G20 dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale
- Accord Suisse-UE le 1^{er} juillet 2014 sur la fiscalité des entreprises,
- Réflexions parallèles VD (RIE III cantonale) et CH (RIE III fédérale)
- **Troisième réforme de l'imposition des entreprises, RIE III cantonale acceptée** par 87,12% des votants, le 20 mars 2016
- **RIE III fédérale rejetée** à 59,1% – mais acceptée par quatre cantons, dont celui de Vaud – le 12 février 2017

Projet fédéral : PF17

- **Objectifs:**
 - maintenir une charge fiscale compétitive pour les entreprises
 - rétablir l'acceptation internationale
 - sauvegarder la substance fiscale pour les collectivités publiques
- **Stratégie:**
 - nouvelles règles fiscales correspondant aux standards internationaux
 - baisse des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice (maintien taux IFD)
 - autres mesures favorisant l'imposition systématique des entreprises

Projet fédéral : RIE III vs PF17

Mesures	RIE III	PF17
Suppression des régimes fiscaux cantonaux	OUI	OUI
Patent box	OUI	OUI
Déductions supplémentaires pour la recherche et le développement (R&D)	OUI	OUI
Limitation de la réduction fiscale	OUI	OUI
Augmentation de l'imposition des dividendes	OUI	OUI
Impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts sur le capital propre (NID)	OUI	NON
Relèvement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct	17% → 21,2%	17% → 20,5%
Prise en compte des communes	Pas évoquée	OUI
Hausse des prescriptions minimales de la Confédération en matière d'allocations familiales	NON	OUI
Réduction de l'impôt sur le capital sur les fonds propres liés aux participations, aux brevets et aux droits comparables	OUI	OUI
Déclaration des réserves latentes	OUI	OUI
Modifications relatives à la transposition (vente à soi-même)	NON	OUI
Extension de l'imputation forfaitaire d'impôt aux établissements stables suisses d'entreprises étrangères	OUI	OUI
Modifications de la péréquation financière	OUI	OUI

Principaux
changements

PF 17 : compensation de la Confédération

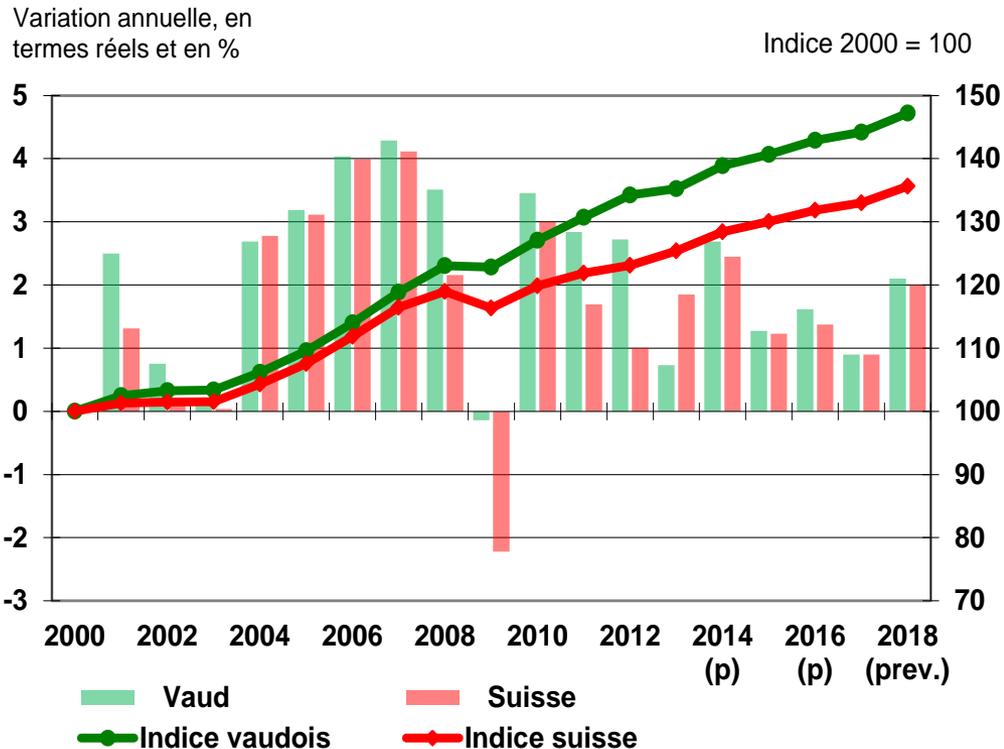
- **Relèvement moindre de la part cantonale à l'impôt fédéral direct**
 - Le Conseil fédéral propose d'augmenter la part des cantons à l'impôt fédéral direct (IFD) à 20,5% au lieu de 21,2% comme prévu (et non contesté) dans la RIE III.
 - Le Conseil fédéral considère que, pour évaluer l'équité de la répartition des charges, il faut aussi prendre en considération les effets de répartition des autres éléments de la réforme, et en particulier l'adaptation de l'imposition des dividendes.
- **Compensation financière réduite de la Confédération**
 - Sur la base du plan financier de la Confédération, la compensation financière fédérale totale est estimée à 825 millions de francs (RIE III: 988 mios), dont 94 millions reviendraient au canton de Vaud (RIE III: 107 mios).
 - Le Conseil fédéral ne prend toutefois pas en considération l'effet sur l'assiette de l'IFD d'une baisse des taux cantonaux et, partant, l'augmentation du produit de l'impôt sur le bénéfice de la Confédération (env. 235 mios). **La compensation fédérale est dès lors estimée à quelque 590 mios.**

Calendrier Fédéral

- **6 septembre 2017:** publication du Projet fiscal 17, mise en consultation
- **6 décembre 2017:** fin de la consultation fédérale
- **Printemps 2018:** message du Conseil fédéral
- **2^e-3^e semestres 2018:** débats aux Chambres fédérales
- **Décembre 2018:** fin du délai référendaire
- **1^{er} janvier 2020:** entrée en vigueur au niveau fédéral et cantonal en l'absence d'un référendum
- **1^{er} janvier 2021:** entrée en vigueur au niveau fédéral et cantonal si référendum

Évolution économique 2000-2018 (PIB)

Produit intérieur brut, Vaud et Suisse, 2000-2018



- **Prévision 2017 revue à la baisse: croissance du PIB de +0.9%**
- **Croissance prévue pour 2018: PIB suisse +2% et vaudois +2,1%**
- **Croissance économique vaudoise plus dynamique que la Suisse, mais tendance à un alignement ces dernières années**

Sources: VD (Créa octobre 2018); CH (SECO, données et prévisions de septembre 2017).

Planification financière VD 2019-22: Hypothèses

- **Base projet de budget 2018**
- **Pour les revenus:**
 - indexation annuelle +2% pour les impôts et la majorité des autres revenus
 - intégration des effets financiers de la Feuille de route RIE III vaudoise (confirmation des effets fiscaux annoncés dans l'EMPD de juin 2015)
- **Pour les charges:**
 - intégration de la croissance des moyens alloués au personnel, à la santé, au social, etc, ainsi que des montants liés à des engagements
 - intégration des effets financiers du protocole d'accord avec les communes
 - calcul des intérêts et amortissements à partir des investissements et prêts planifiés ainsi que des versements relatifs à la recapitalisation CPEV
 - intégration des effets financiers de la Feuille de route RIE III vaudoise, et notamment de son anticipation en 2019
 - maintien des autres charges au niveau du budget 2018

Transition RIE III vaudoise 2019-2020

- **Entrée en vigueur du projet PF 17 attendu en 2020 ou 2021 au plan fédéral**
- **Dans un environnement international complexe et concurrentiel, besoin de maintenir l'attractivité du canton, de soutenir l'emploi et les familles**
- **Mise en œuvre confirmée en 2019 de la Feuille de route RIE III vaudoise:**
 - réduction du taux d'imposition des entreprises ordinaires à 13,79% net
 - mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages
- **Par conséquent, absence pour une ou deux années:**
 - de la compensation fédérale (94 mios par an)
 - du revenu fiscal supplémentaire des sociétés à statut spécial (34 mios par an)
- **Pour pallier au défaut de moyens induit par cette anticipation:**
 - écriture de bouclage 2 x 128 mios dans le cadre des comptes 2017
- **Autres effets financiers de la mise en œuvre RIE III vaudoise confirmés**

Priorités politiques de la planification 2019-22

- **Mesures du Programme de législature:**
 - enveloppe 40 mios à l’horizon 2022 pour le financement des mesures
 - arbitrage annuel du Conseil d’Etat dans le cadre du budget
- **Programme de renforcement de la diversification du tissu économique:**
 - investissement 75 mios sur 10 ans (1/3 GreenTec, 2/3 diversification et innovation)
 - effets sur les revenus 60 mios à l’horizon 2022
- **Processus de priorisation budgétaire:**
 - réexamen des charges lors du processus budgétaire
 - effets 70 mios en 2022, en soutien à la maîtrise des charges
- **Examen des revenus non fiscaux:**
 - optimisation des taxes et autres revenus non fiscaux
 - effets 20 mios en 2022
- **Amélioration de l’efficience des prestations:**
 - simplifications administratives, effets 10 mios

Planification financière 2019-2022

En mios	2018	2019	2020	2021	2022
- Revenus de la planification financière	9'529	9'726	9'916	10'113	10'315
- Charges de la planification financière	9'529	9'710	9'943	10'187	10'417
Résultat primaire	0	16	-27	-74	-101
En mios	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat primaire	0	16	-27	-74	-101
RIE III : baisse taux cantonal		-309	-181	-181	-181
RIE III : soutien au pouvoir d'achat		-41	-56	-53	-58
- dont :					
a) subvention compl. FAJE		-5	-12	-17	-22
b) subsides LAMal (net)		-22	-22	-22	-22
c) subvention "santé et sécurité des travailleurs"		-1	-1	4	4
d) autres modifications de la LI en lien avec RIE III		-14	-22	-19	-19
RIE III : équilibrage des ressources		128	0	0	0
Mesures du Programme de législation		-10	-20	-30	-40
Programme de renforcement de la diversification du tissu économique		10	30	40	60
Processus de priorisation budgétaire		30	45	60	70
Examen revenus non fiscaux		5	10	15	20
Amélioration de l'efficiency des prestations		10	10	10	10
Résultat planifié :	0	-162	-189	-213	-221
si (-) vote GC à majorité absolue (art. 164 al. 2 Cst-VD)	0	-162	-189	-213	-221

Respect des dispositions constitutionnelles

En mios	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat planifié	0	-162	-189	-213	-221
Amortissements	185	220	228	240	245
Respect (+) ou non respect (-) de l'art. 164 al. 3 Cst-VD	185	58	39	27	24

- **Absorption peu probable en une seule année de la baisse des revenus et de l'augmentation des charges induites par la Feuille de route RIE III**
- **Pour cette raison, excédent de charges planifié sur l'ensemble de la période**
- **Déficits attendus et déjà annoncés dans les planifications précédentes, toutefois atténués à l'aide des mesures politiques adoptées pour 2019-2022**
- **Engagement du Conseil d'Etat au respect de l'article 164 al. 3 Cst-VD (maintien du déficit au-dessous des amortissements, soit «petit équilibre»)**

Évolution des revenus et des charges

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution de l'ensemble des revenus planifiés *)	2.48%	0.6%	2.2%	2.2%	2.3%
Evolution de l'ensemble des charges planifiées	2.48%	2.3%	2.4%	2.4%	2.3%

*) 2019 : effets RIE III

- **Globalement, croissance des revenus et des charges planifiés pour 2019-2022 comparable au projet de budget 2018**
- **Croissance des revenus prévue en 2019 affaiblie par la baisse du taux d'imposition des bénéficiaires des personnes morales:**
 - taux légal vaudois 8% en 2018 et 3.33% en 2019, soit taux net global (canton, communes et IFD) de 20.95% en 2018 à 13.79% en 2019
- **Stricte maîtrise des charges condition nécessaire durant cette législature au passage délicat pour les finances publiques de la mise en œuvre de la RIE III**

Conclusions

- **Le canton de Vaud mettra en vigueur au 1^{er} janvier 2019 la RIE III cantonale dans toutes ses composantes sociales et fiscales**
 - Comme adopté par 87,12% de oui en vote populaire le 20 mars 2016
 - En anticipation du Projet fiscal 17 de la Confédération

En outre, il prévoit notamment dans son programme de législature:

- **D'adapter la fiscalité des personnes physiques**
 - En augmentant la déduction fiscale pour frais de garde
 - En examinant les enjeux de l'imposition de la fortune, notamment dans un environnement à taux de rentabilité bas.
- **De poursuivre ses grands projets et simplifications administratives**
 - Concrétisation des projets de la HEP; Campus santé et C4; Vortex; Synathlon; Unil (11 projets en vue à Dorigny, au Biopôle, Bugnon), déploiement de «Plateforme 10», réorganisation de Rumine, poursuite de la mise en valeur des sites et musées romains avec Avenches ancienne capitale de l'Helvétie en point fort
 - Examen des standards de construction de l'Etat / focus sur les économie d'énergie
 - Modernisation des pratiques, formalités et processus pour les faciliter